

# A - CERFA 1

---

La procédure de demande d'examen au cas par cas a été introduite par la loi n° 2010 - 788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2011 - 2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact.

Cette procédure a été mise à jour par le décret n°2016 - 1110 du 11 août 2016.

Date de réception :

Dossier complet le :

## 1. Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploitation de la carrière exploitée par la société CEMEX Granulats Gudmond-Villiers et Donjeux (52) - Renouvellement et extension de la carrière

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pé

## 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

## 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CEMEX Granulats

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Alain Plantier (Président Directeur Général)

RCS / SIRET

5 5 2 | 0 0 5 | 9 6 9 | 0 1 4 | 3 9

Forme juridique S

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-10 du décret n° 2017-1057 du 27 septembre 2017 relatif au dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres annexes)
Voir annexe 7	

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire de demande**

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CEMEX Granulats est autorisée à exploiter une carrière de roche massive, des installations de transit de matériaux sur les communes de Donjeux et Gudmont-Villiers (52). La carrière, installée à la fin du 19ème siècle, a été reprise par la société CEMEX Granulats (ex Morillon-Corvol) en 2006. L'arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2014 (n°1799) réactualise les prescriptions encadrant l'ensemble du site exploité. Pour mémoire, les matériaux produits sur le site sont acheminés pour partie par voie ferrée et pour 60 à 70 % des matériaux sont ainsi expédiés en dehors de la région Grand Est. L'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2018 a été délivré notamment dans le cadre du remplacement des installations de transit par une plateforme de stockage.

La société CEMEX Granulats souhaite maintenant s'étendre sur environ 4,6 ha dans le secteur « actuellement autorisé ». En outre, forte d'une nouvelle installation de traitement, la société CEMEX Granulats souhaite augmenter sa cadence de production avec une production moyenne portée à 2 000 000 t/an et une production de 1 000 000 t/an. Le volume du gisement restant à exploiter, en intégrant cette extension, étant évalué à environ 10 millions de tonnes.

ment modifier l'emplacement du sismographe, localisé au croisement des 2 chemins au Nord du bâtiment communal en continuité Nord du site.

### projet

ulier n'est nécessaire compte tenu du projet d'extension de la fosse actuellement présente et du ation de la carrière.

nsion de la carrière existante, dans la continuation de l'extraction en cours. Pour ce faire, les ains superficiels se poursuivront sur l'emprise d'extraction de l'extension prévue.

### itation

tation de la carrière en étendant l'actuelle fosse d'extraction vers l'Ouest et le Nord.

ée est de 2 Mt/an en moyenne, permettant une exploitation jusqu'en 2046.

uées actuellement seront poursuivies au niveau de l'extension tout en réalisant les opérations

s dans le cadre de cette demande de modification et concernant la remise en état des terrains.

environnementale et pourraient faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

La carrière est exploitée depuis de très nombreuses années. Aucun incident environnemental bilans d'exploitation des 10 dernières années.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les

Grandeurs caractéristiques	
Emprise actuelle de la carrière :	14
Partie A (Carrière en exploitation, intégrant une installation de traitement (primaire))	9,3
Partie B (Zone de traitement et de stockage des matériaux avec installation de lavage de sables et de malaxage - Bureaux et atelier - Chargement de trains	4,7
Emprise sollicitée en extension	4,6
Quantité restant à exploiter	4,3
Cadence d'extraction et de traitement	2,3

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 4 8 ° 2 1'
cf. annexe 9 - Plan parcellaire et parcelles concernées	<b>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</b>	
Les parcelles de la carrière actuelle se situent sur les communes de Gudmond-Villers et Donjeux (52) représentant une emprise cadastrale totale de 142 ha 62a 88ca.		Point de départ : Long. ___ ° ___'
L'extension de la carrière est prévue à Donjeux sur une emprise d'environ 4,6 ha.		Point d'arrivée : Long. ___ ° ___'
	Communes traversées :	

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

La carrière est exploitée depuis la fin de la société CEMEX Granulats (ex Morillon-actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire 2018.

##### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

er la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du  
[nbn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/](http://nbn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/) ).

Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la carrière intercepte une petite partie de la ZNIEFF de type II " Vallée de la Marne de Chaumont à Gourzon". A noter que la zone sollicitée en extension n'est pas concernée par cette ZNIEFF La ZNIEFF de type I "Versant boisé de la Peute fosse à Donjeux" est situé en limite Est de l'emprise autorisée.
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est le "Massif forestier de Doulaincourt à Doulaincourt-Saucourt", situé au plus près à environ 2,8 km au Sud-est de l'emprise autorisée.
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après consultation du site Mérimée, le 18/12/17, les monuments historiques les plus proches (Château de Donjeux, Eglise de Donjeux et Château de Gudmont) sont tous situés à plus de 500 m de l'emprise du projet. Le plus proche (château de Gudmont) est situé à environ 560 m à l'Est du site. Absence de site patrimonial remarquable dans les environs du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Donjeux est concernée par le PPRN naturels liés à l'Inondation "Marne-Moyenne" approuvé le 14 janvier 2014 et par l'Atlas des Zones Inondées de Gudmont-Villiers est concernée par l'Atlas des Zones Inondées de la Marne. Cependant le périmètre de la demande ne se situe pas dans le PPR "Marne-Moyenne", ni dans une zone inondable de la Marne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense aucun site pollué sur les communes de Donjeux et Gudmont-Villiers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie de l'Agence de l'eau Seine-Aval, le site n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP de Rouvroy-sur-Marne est le plus proche du site, situé à droite de la Marne, à environ 370 m au Nord-ouest du site. Le site n'intercepte pas le périmètre de protection de ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, "Village de Reynel", est situé à environ 1,5 km au Sud-est du site.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation du Rognon de Doulaincourt à la confluence avec la Marne, située à environ 90 m à l'Est du site et à environ 450 m à l'Ouest du site en extension.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche "Ruines de la Tour de la Marne" est situé à environ 7,5 km au Sud du site.

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>du 18/07/2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forage à l'entrée du site : 20 000 m3/an ;</li> <li>- Forage à proximité de l'IT Sable : 55 000 m3/an.</li> </ul> <p>Une convention a été signée avec VNF pour le prélèvement de 54 990 m3/an (et le rejet de 54 750 m3/an) dans le canal longeant le site. L'utilisation du forage à l'entrée a cependant remplacé ce prélèvement.</p> <p>--&gt; Pas de modification sollicitée vis-à-vis des prélèvements d'eau</p>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de granulats calcaires à hauteur de 2 000 000 t/an en moyenne et 3 000 000 t/an au maximum, contre 1 000 000 t/an en moyenne et 2 000 000 t/an au maximum actuellement.</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de granulats calcaires à hauteur de 2 000 000 t/an en moyenne et 3 000 000 t/an au maximum, contre 1 000 000 t/an en moyenne et 2 000 000 t/an au maximum actuellement.</p> <p>Les apports de matériaux inertes extérieurs sont autorisés dans le cadre de la remise en état de la carrière.</p>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une étude écologique, réalisée par le bureau d'étude Biotope, est jointe en annexe. Un résumé de cette étude est joint ci-après, à la suite du tableau. Les modifications sollicitées n'auront pas d'effet particulier vis-à-vis du contexte écologique et du réseau Natura 2000. En effet, l'ensemble des enjeux recensés par le bureau d'étude Biotope a été évité pour définir la zone d'extension.</p> <p>Il est en outre proposé de conserver les principes de remise en état.</p>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une étude écologique, réalisée par le bureau d'étude Biotope, est jointe en annexe. Un résumé de cette étude est joint ci-après, à la suite du tableau. Les modifications sollicitées n'auront pas d'effet particulier vis-à-vis du contexte écologique et du réseau Natura 2000. En effet, l'ensemble des enjeux recensés par le bureau d'étude Biotope a été évité pour définir la zone</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise sollicitée en extension est un espace intensive de céréales. Ces terrains sont généralement uniques qui possède 220 ha de terrains sur les parcelles environnantes. L'achat des terrains agricoles par la société CEMEX permettra au propriétaire/locataire de manquer à gagner de ces terrains. Ces terrains sollicités en extension ont été acquis. Aucun espace forestier ne sera consommé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risque inondation. Absence de mouvement de terrains référencés. Absence de risque de retrait et gonflement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par rapport à la situation actuelle, le projet ne crée pas de risques sanitaires, pour les tiers et également compte tenu du maintien des méthodes de travail actuelles.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas d'autre activité industrielle de proximité.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les productions moyennes et maximales sont les suivantes : Le trafic actuellement pratiqué : - trafic ferroviaire : maximum de 2 à 3 trains par jour - trafic routier : environ 50 camions par jour Trafic prévu : - trafic ferroviaire : env 1.5 Mt/an soit 3 trains par jour - trafic routier : 500 kT /an moy soit 65 camions par jour
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le contexte sonore environnant est marqué par le trafic (RD 200), l'axe ferroviaire voisin, les activités industrielles et le trafic aérien (avions de chasse). Des simulations du Cabinet Greuzat, permettent d'envisager un scénario conforme aux exigences réglementaires, notamment pour les habitations de Rouvrov, potentiellement concernées.

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations de la carrière sont dues aux opérations d'extraction menées par des tirs de mines. Rappelons que les modalités d'extraction (rubrique ICPE 2510) ne sont pas modifiées par le présent projet de modification. Une surveillance systématique de la propagation des vibrations continuera d'être menée lors des tirs de mines.
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont liées aux éclairages, en période nocturne (principalement en hiver), des engins et véhicules d'exploitation ainsi qu'au niveau des installations de traitement et des bâtiments. Ces éclairages sont nécessaires à la sécurité du personnel d'exploitation et des équipements. L'extension de la zone d'extraction aura pour effet de modifier l'emplacement des sources d'émissions lumineuses. Compte tenu de la distance entre le site étudié et les premières habitations ou les voies routières, les émissions lumineuses du site resteront similaires à l'état actuel.
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation de carburant lors des opérations d'extraction et lors du transport des matériaux.
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintien de la gestion des eaux pluviales du site avec l'absence de rejet d'eau d'exhaure depuis la carrière.
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintien des process et de la gestion des eaux des installations de lavage de sable et de malaxage.
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de la production de déchets proportionnellement aux entretiens à réaliser dans le cadre de l'augmentation de la production prévue.
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Environnement / Cadre de vie / Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de modification vis-à-vis de la syl... l'aménagement du territoire. Une extensio... terrains agricoles pour l'extension de la zo...
--	--	-------------------------------------	--------------------------	---

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées approuvées ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la consultation du site de la DREAL Grand Est <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/> l'autorité environnement a été prononcée concernant les communes de Donjeux, Gudmont-V... 2019.

L'avis du 16 juin 2020 concerne un projet de forage d'approvisionnement en eau, d'une profo... carrière SOCAHM de Rouvroy-sur-Marne.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets cumulés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Etude écologique (Biotope)  
Etude acoustique (Cabinet Greuzat)  
Etude pasagère (Cabinet Greuzat)

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

pli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation  
ait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

e 12 ci-jointe.

### 8. Annexes

Objet	
intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	<input checked="" type="checkbox"/>
5 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir u document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
es datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises ettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	<input checked="" type="checkbox"/>
es travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 2, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	<input checked="" type="checkbox"/>
ges ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 nt prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des isnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les ettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est s.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rungis

le, 2 Juin 2021

Signature

